



# Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**recensements de la population et des logements**

## Recensements de la population et des logements

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport, établi conformément à la décision 2023/325 du Conseil économique et social et à la pratique établie, rend compte de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, qui couvre la période 2015-2024. Il présente un examen du Programme mondial de 2020 sur la base des informations fournies par les pays membres. Il décrit les activités que la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a menées pour appuyer le Programme mondial en 2023. Il résume l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), présente les enseignements tirés à ce jour et offre un aperçu de l'orientation que pourrait prendre le Programme mondial de 2030. Il contient des informations sur les travaux qui sont actuellement menés quant à la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* en vue de la série de recensements de 2030.

La Commission de statistique est invitée à prendre note de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les recensements et à demander à la Division de continuer à surveiller les répercussions de la pandémie et d'élaborer des directives méthodologiques pour aider les pays à planifier et à effectuer les recensements de la population et des logements lors de la série de recensements de 2030. Les points soumis à la Commission pour examen et décision figurent au paragraphe 37 du présent rapport.

\* E/CN.3/2024/1.



## I. Introduction

1. Le Conseil économique et social a lancé la série de recensements de la population et des logements de 2020 dans sa résolution 2015/10 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, adoptée le 10 juin 2015. Il a prié instamment les États Membres de procéder à un recensement au moins dans le cadre du Programme, au cours de la période 2015-2024, en tenant compte des recommandations internationales et régionales en la matière et en s'attachant tout spécialement à le programmer suffisamment à l'avance, à limiter les coûts, à couvrir l'ensemble de la population ainsi qu'à diffuser les résultats en temps utile et à les rendre aisément accessibles aux acteurs nationaux, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales concernées, pour éclairer les décisions et faciliter la bonne application des plans et programmes de développement.

2. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général d'élaborer des normes, méthodes et directives statistiques internationales pour faciliter les activités du Programme mondial de 2020, d'assurer la coordination des activités des différents acteurs destinées à aider les États Membres dans la mise en œuvre du Programme et de contrôler celle-ci et d'en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique.

3. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a ensuite entrepris l'élaboration du cadre méthodologique des recensements de la population et des logements de la série de 2020. Ce cadre reposait sur la version révisée de l'ouvrage intitulé *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*<sup>1</sup>, publiée en 2015. Il était accompagné de manuels complémentaires sur l'organisation des recensements de la population et des logements<sup>2</sup>, la vérification des recensements<sup>3</sup>, y compris la vérification en temps réel, les recensements de la population et des logements fondés sur des registres<sup>4</sup>, l'utilisation des technologies électroniques de collecte de données<sup>5</sup> et l'utilisation des recensements pour la mesure des migrations internationales<sup>6</sup>. Les travaux de préparation du rapport technique sur l'évaluation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au moyen des données issues des recensements et de l'enregistrement des faits d'état civil ont été finalisés<sup>7</sup>. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la troisième

<sup>1</sup> *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, troisième révision (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.XVII.10).

<sup>2</sup> *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements*, deuxième révision (publication des Nations Unies, 2017). Disponible à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/Series\\_F83Rev2fr.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesF/Series_F83Rev2fr.pdf).

<sup>3</sup> *Handbook on Population and Housing Census Editing*, deuxième révision (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/seriesf\\_82rev2e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/seriesf_82rev2e.pdf).

<sup>4</sup> *Handbook on Register-based Population and Housing Censuses* (New York, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/publication/handbook-registers-phc.pdf>.

<sup>5</sup> *Guidelines on the Use of Electronic Data Collection Technologies in Population and Housing Censuses* (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/handbooks/data-collection-census-201901.pdf>.

<sup>6</sup> *Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses* (New York, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Handbooks/international-migration/2017-draft-E.pdf>.

<sup>7</sup> *Technical Report on Measuring Sustainable Development Goals Indicators through Population and Housing Census and Civil Registration Data* (New York, 2022). Disponible à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/documents/tr\\_on\\_sdg\\_in\\_phc\\_crvs.pdf](https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/documents/tr_on_sdg_in_phc_crvs.pdf).

révision des *Principes et recommandations* et la deuxième révision du *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements* ont été traduites en français et en russe. En outre, avec le même concours, les lignes directrices sur le recours aux technologies de collecte des données par voie électronique (« Guidelines on the use of electronic data collection technologies ») et le manuel sur la mesure des migrations internationales au moyen des recensements (« Handbook on measuring international migration through censuses ») ont été traduits en russe.

4. En outre, le Département a mis au point et lancé des cours d'apprentissage en ligne sur les recensements de la population et des logements<sup>8</sup>, ainsi qu'un référentiel des dates, thèmes et questions des séries de recensements de 2000, 2010 et 2020, afin de soutenir les efforts nationaux de renforcement des capacités.

## **II. Rapport sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020**

### **A. Conduite à l'échelle nationale des recensements de la population et des logements**

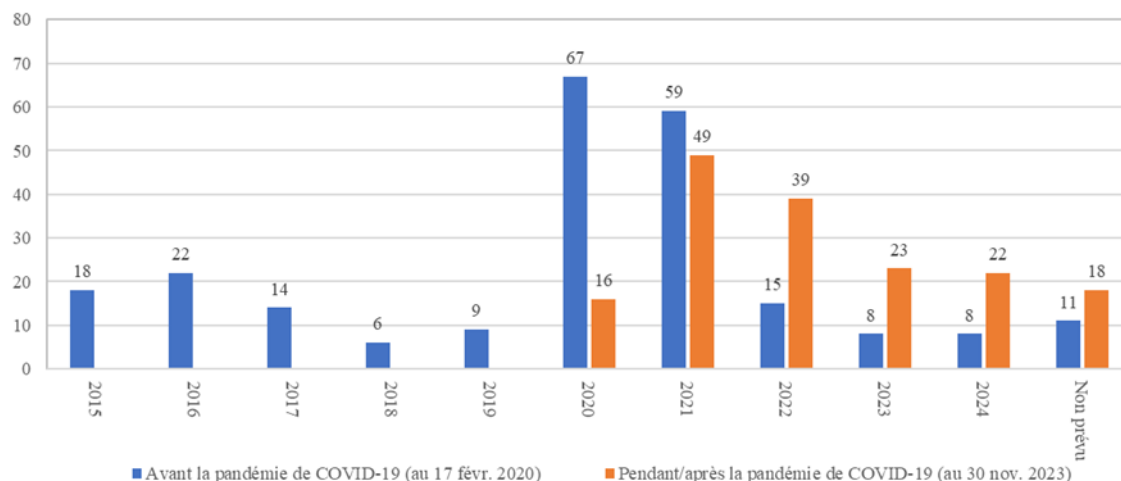
5. Le Département a contrôlé la conduite des recensements de la population et des logements tout au long de la série de recensements de 2020. Selon les informations disponibles<sup>9, 10</sup>, à la fin du mois de novembre 2023, 183 pays ou régions auront déjà effectué au moins un recensement de la population et des logements, ce qui représente le recensement de 81 % de la population mondiale. En outre, 35 pays ou régions prévoient d'effectuer un recensement d'ici la fin de la série, bien que plusieurs de ces recensements n'aient pas encore de dates confirmées. La plupart devaient initialement avoir lieu au début de la décennie de recensement, mais ont été reportés pour diverses raisons, principalement la pandémie de COVID-19. En supposant que tous les recensements prévus aient lieu avant la fin de la série, la proportion de la population mondiale recensée atteindra environ 91 %. À titre de comparaison, 93 % de la population mondiale a été recensée lors de la série de 2010. La série de recensements de 2020 (2015-2024) étant toujours en cours, il faut attendre encore un an pour avoir une vue d'ensemble de l'état d'avancement des recensements effectués dans le cadre de cette série. Au total, 18 pays ou régions (dont la moitié en Afrique et la plupart des autres en Asie) n'ont pas prévu de réaliser de recensement dans le cadre de la série en cours.

<sup>8</sup> Intitulés « Recensements de la population et des logements : formation de base (méthodologie du recensement et collecte de données) » et « Formation avancée (planification, conception et gestion du recensement) ». Disponible à l'adresse suivante : <https://learning.officialstatistics.org/>.

<sup>9</sup> Informations issues de la base de données des thèmes de recensement de la Division de statistique.

<sup>10</sup> Des informations détaillées et spécifiques à chaque pays sur les dates des recensements réalisés dans le cadre de la série de 2020 sont disponibles sur la page Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 (<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm>).

Figure I  
**Nombre de pays/régions ayant effectué, prévoyant d'effectuer ou n'ayant pas prévu d'effectuer un recensement de la population et des logements dans le cadre de la série de 2020, par année**



6. Le nombre de recensements de la population et des logements qui ont été effectués ou qu'il est prévu d'effectuer au cours de la série de 2020 est indiqué dans la figure I. D'après le calendrier initial, et avant la survenue de la pandémie de COVID-19, les années 2020 et 2021 devaient être les plus intenses, concentrant respectivement 67 et 59 recensements, soit plus de la moitié de tous les recensements de la série de 2020. Toutefois, en raison de divers facteurs, principalement la pandémie de COVID-19 et, dans une moindre mesure, d'autres problèmes tels que les contraintes financières, les difficultés techniques rencontrées dans la préparation des recensements et l'insécurité politique et sociale, un grand nombre de recensements (environ 60) ont été reportés plus tard au cours de la série.

## B. Suivi de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les recensements

7. Le Département, en tant que secrétariat du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, suit l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les recensements depuis le 11 mars 2020, date à laquelle l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le virus avait provoqué une pandémie mondiale.

8. Dans le but de suivre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les recensements et d'en rendre compte en permanence, le Département a mené quatre enquêtes jusqu'à présent et en mène actuellement une cinquième. La première enquête, menée en mars-avril 2020 au début de la pandémie, a ciblé les pays qui avaient initialement prévu d'effectuer un recensement en 2020. Les informations ainsi recueillies ont permis d'avoir une première idée de l'incidence de la pandémie. La deuxième enquête, menée en septembre 2020 en collaboration avec la Banque mondiale, a mobilisé tous les organismes nationaux de statistique. Elle ciblait les pays qui avaient initialement prévu de réaliser un recensement en 2020 ou en 2021. Les réponses reçues de la part de 119 pays ont permis de mieux comprendre l'incidence de la pandémie sur la conduite des recensements de la population et des logements. La troisième enquête a été menée en décembre 2020 et en janvier 2021. Elle a ciblé 121 pays qui devaient effectuer un recensement en 2020 ou en 2021. Des réponses ont été reçues de 104 pays, lesquels ont fourni des preuves des perturbations et fait

état des difficultés liées au recensement, y compris l'incidence sur les activités préalables au recensement, le recensement sur le terrain et les méthodes de recensement.

9. La quatrième enquête a été menée entre septembre et décembre 2022 dans environ 210 pays ou régions ayant effectué ou ayant prévu d'effectuer un recensement dans le cadre de la série de 2020 (c'est-à-dire entre 2015 et 2024). Au total, 137 pays ont répondu à l'enquête. Les informations ainsi recueillies ont donné un aperçu des répercussions de la pandémie sur la conduite des recensements de la série de 2020 et de la manière dont les organismes nationaux de statistique avaient adapté leurs plans d'exécution en réponse à la pandémie. Les résultats des quatre enquêtes ont été communiqués à la Commission de statistique dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de 2020 (E/CN.3/2022/8) et dans des notes d'information.

10. Dans le cadre de ses activités de suivi de l'état d'avancement des recensements, le Département a organisé trois réunions d'un groupe d'experts<sup>11</sup>. Ces réunions ont permis d'évaluer les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du Programme mondial de 2020. Elles ont été cruciales pour évaluer l'incidence de la pandémie sur la conception des activités de recensement et les défis liés à la production de statistiques ponctuelles et fiables sur les petites régions, ainsi que sur les problèmes liés à la qualité des données qu'elle a générés et ses effets sur les statistiques de recensement et la comparabilité des données de recensement dans le temps. Les participantes et participants à ces réunions ont abordé un certain nombre de sujets clés, notamment : a) les possibles ajustements des questionnaires de recensement afin d'améliorer la pertinence et la qualité des données issues des recensements ; b) les approches innovantes dans la conception des activités de recensement en vue de réduire les répercussions négatives de la pandémie ; c) l'évaluation de la qualité des recensements de la population et des logements en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur la qualité du processus et la qualité des données produites ; d) les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'analyse et la comparabilité des données ; e) les enseignements tirés de la réalisation des recensements en temps de crise et les recommandations visant à améliorer la résilience des recensements futurs et à élaborer des plans d'urgence pour les recensements réalisés en temps de crise et d'incertitude.

11. Les informations recueillies à partir des enquêtes menées, des réunions du groupe d'experts et d'autres documents, ainsi que des témoignages directs des autorités nationales chargées des recensements de la population et des logements, montrent que la pandémie perturbe fortement la conduite de ces activités.

12. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les calendriers de recensement. Un nombre important de pays qui prévoient de réaliser leur recensement selon la méthode traditionnelle ou la méthode mixte ont dû soit reporter leurs activités de recensement (voir figure I ci-dessus), soit prolonger la période de recensement en raison des répercussions de la pandémie. Les reports de la date de

<sup>11</sup> La première réunion du groupe d'experts s'est déroulée en ligne du 9 au 12 février 2021. La documentation y relative, ainsi que les conclusions et recommandations formulées à l'issue de la réunion, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2021/egm-covid19-census.cshtml>. La deuxième réunion du groupe d'experts s'est tenue en ligne du 2 au 5 novembre 2021. La documentation y relative, ainsi que les conclusions et recommandations formulées à l'issue de la réunion, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2021/egm-covid19-census2/>. La troisième réunion du groupe d'experts s'est tenue à New York du 12 au 14 décembre 2022. La documentation y relative, ainsi que les conclusions et recommandations formulées à l'issue de la réunion, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2022/egm-covid19-census3/>.

référence du recensement allaient de quelques semaines et mois à plusieurs années. La pandémie de COVID-19 n'a eu que peu d'incidence sur les activités de recensement des pays ayant eu recours à la méthode entièrement fondée sur des registres, bien que quelques-uns aient été gênés par les retards pris dans la réception des données administratives. Si un certain nombre de pays avaient déjà du mal à préparer et à réaliser leur recensement avant la survenue de la pandémie pour diverses raisons, notamment des contraintes financières et l'instabilité politique, la COVID-19 a aggravé les difficultés qu'ils avaient à mener à bien leur recensement dans le cadre de la série de 2020 comme prévu.

13. De même, les pays qui prévoyaient d'effectuer leur recensement de la population et des logements en recourant à la méthode traditionnelle ou à la méthode mixte ont dû prendre un certain nombre de mesures pour s'adapter pendant la pandémie, notamment en raccourcissant les questionnaires de recensement, en modifiant les procédures de recensement et en adaptant leurs modes de collecte de données, en particulier pour réduire les contacts directs avec les personnes interrogées.

14. La pandémie a entraîné une augmentation des coûts dans un certain nombre de pays. Plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation des dépenses liées au recensement, notamment : des dépenses supplémentaires liées à l'achat d'équipements de protection individuelle et aux protocoles relatifs à la COVID-19 ; le renforcement des campagnes publicitaires, afin d'informer le public, d'accroître la sensibilisation et la sécurité vis-à-vis de la COVID-19 et d'enseigner à la population les nouveaux modes de collecte de données ; la mise au point de formations en ligne qui n'étaient pas prévues dans le budget initial ; l'amélioration de la collecte de données sans contact (par exemple, les entretiens en ligne assistés par ordinateur, les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et les questionnaires papier à remplir soi-même) ; la mise à jour des cartes de recensement en raison du report de la date du recensement.

15. Les ajustements apportés aux processus et procédures de recensement pendant la pandémie de COVID-19 ont pu nuire à la qualité des données obtenues. Par exemple, la prolongation de la durée du recensement de la population et les changements tardifs dans la conception des opérations sur le terrain peuvent avoir eu une incidence sur la qualité des données. De même, le concept de « résidence habituelle » peut perdre de sa pertinence du fait de l'incertitude qui règne pendant la pandémie pour les personnes qui ont changé de lieu de résidence. La pandémie peut également avoir rendu plus compliqué l'accès aux groupes de population difficiles à recenser, y compris les personnes vivant en institution qui peuvent avoir changé d'adresse du fait de la pandémie. Elle pourrait également nuire à la qualité des résultats des recensements relatifs à des sujets tels que les migrations internes, la main-d'œuvre et les activités scolaires. Ces effets pourraient amoindrir la comparabilité des résultats des recensements actuels avec ceux des recensements précédents. Par conséquent, il importe encore davantage aujourd'hui d'élaborer un bon programme d'évaluation de la qualité afin d'évaluer correctement les conséquences sur la qualité des données de l'utilisation de nouvelles technologies ou de l'adaptation des procédures de collecte de données pendant la pandémie.

16. Les recensements effectués pendant la pandémie pourraient également mettre au jour des tendances, des changements et des schémas dans la société qui n'avaient pas été observés dans les résultats des recensements précédents, bien que l'importance de ces tendances et changements reste encore à déterminer dans de nombreux pays. Ces nouvelles tendances, ces changements et ces schémas auront également des répercussions sur la comparabilité des données issues des recensements au fil du temps.

17. Au-delà des difficultés qu'elle a générées dans le contexte du recensement, la pandémie a également créé des opportunités d'innovation. Dans certains cas, elle a accéléré les initiatives existantes de renforcement des capacités et de modernisation des processus statistiques. À cet égard, plusieurs pays ont déclaré avoir amélioré l'utilisation de la technologie dans les processus de recensement, en particulier pour l'autodénombrement par Internet et le géoréférencement, ainsi que pour l'utilisation de sources de données administratives à des fins de recensement. La pandémie a également permis de tirer des enseignements pour améliorer la résilience des recensements effectués en période de crise et pour renforcer la planification d'interventions d'urgence pour les recensements à venir. Les recensements peuvent être entravés par des catastrophes naturelles, des incidents de santé publique et des défaillances des systèmes. En vue de gérer les risques pesant sur les opérations de recensement, une préparation efficace est nécessaire pour recenser les risques rapidement et en continu et en dresser un inventaire. Les responsables du recensement doivent élaborer des plans d'atténuation et de contingence pour diverses situations afin de gérer efficacement les incidents se produisant pendant les opérations.

18. À sa cinquante-troisième session, organisée en mars 2022, la Commission de statistique a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 (E/CN.3/2022/8). Dans sa décision 53/107, elle s'est déclarée préoccupée par l'incidence de la COVID-19 sur l'exécution du Programme et a demandé instamment à tous les États Membres de procéder à un recensement de leur population et de leurs logements ou de produire des statistiques détaillées portant sur de petites zones et analogues à celles qui sont obtenues au moyen de recensements, dès que les circonstances le permettraient, et de continuer à mobiliser des ressources financières et humaines à cette fin.

19. Le Département continuera également de suivre l'incidence de la pandémie sur la série de recensements de 2020, ainsi que sur la qualité des statistiques obtenues, et de collecter des informations et de faire rapport à ce sujet. En novembre 2023, au moment de la rédaction du présent rapport, la cinquième enquête était toujours en cours. Les résultats préliminaires indiquent qu'un nombre important de pays s'efforcent de procéder au recensement avant la fin 2024. Des inquiétudes subsistent toutefois quant à la couverture du recensement et à la qualité générale des opérations de recensement et des statistiques qui en résultent. Les résultats détaillés seront présentés sous la forme d'un document de référence joint au présent rapport<sup>12</sup>. La synthèse des résultats fournira une évaluation complète de l'incidence de la pandémie sur la série de recensements de 2020.

### C. Évolution des méthodes de recensement

20. Les approches méthodologiques des recensements ont évolué au cours des dernières décennies en réponse aux préoccupations concernant l'augmentation des coûts, la diminution de la coopération des personnes interrogées, les nouveaux besoins d'information et les possibilités de tirer parti des nouvelles technologies et des sources de données alternatives. Pour répondre à ces nouveaux changements sociétaux et technologiques en constante évolution, le recensement est passé d'un entretien en face-à-face et du comptage à la main à l'utilisation de multiples méthodes de collecte de données, y compris par l'intermédiaire de la technologie numérique. Bien que la grande majorité des recensements effectués ou prévus dans le cadre de la série de 2020 continuent de s'appuyer sur un recensement traditionnel, l'importance de la compilation de statistiques de recensement à partir de sources administratives

<sup>12</sup> Le document de référence mentionné dans le présent rapport devrait être disponible d'ici à la fin janvier 2024.



est en hausse. Un nombre croissant de pays d'Europe et de certaines régions d'Asie et d'Amérique latine ont recours à un recensement entièrement fondé sur des registres ou à la méthode du recensement mixte, qui consiste à obtenir une partie des données de recensement à partir de sources administratives et le reste à partir d'une collecte de données sur le terrain. Un recensement mixte est souvent la première étape vers un recensement entièrement fondé sur des registres.

21. Sur la base des informations recueillies à partir d'enquêtes et d'autres documents, la plupart des pays (71 % des 158 pays ou régions ayant répondu à l'enquête) ont procédé ou prévoyaient de procéder à un recensement traditionnel à l'occasion de la série de recensements de 2020, méthode consistant à demander à chaque ménage de fournir les informations qui lui sont demandées. Environ 28 % avaient utilisé ou utiliseraient des registres, et avaient produit ou produiraient des statistiques de recensement portant sur de petites zones en se servant de registres uniquement (10 %), ou en procédant à un dénombrement complet sur le terrain (13 %) ou à des enquêtes par sondage (5 %) pour compléter les registres.

22. En outre, la plupart des pays optant pour une forme de dénombrement sur le terrain (c'est-à-dire un recensement traditionnel, un recensement combinant soit des registres et un dénombrement complet sur le terrain, soit des registres et des enquêtes par sondage, ou un recensement permanent) se sont servi ou avaient l'intention de se servir d'une combinaison de méthodes de dénombrement. L'approche multimodale du recensement a été utilisée plus largement au cours de la série de 2020 qu'au cours de toute série précédente. La méthode la plus fréquemment utilisée pour procéder au dénombrement sur le terrain était l'entretien en face-à-face au moyen d'un dispositif électronique portable, principalement d'une tablette (entretien individuel assisté par ordinateur) (72 %). Venaient ensuite les entretiens en face-à-face au moyen d'un questionnaire papier (entretiens de type crayon-papier) (42 %) et l'autodénombrement par Internet (entretiens en ligne assistés par ordinateur) (38 %).

23. L'examen des expériences nationales montre que les technologies contemporaines ont été largement utilisées dans toutes les phases de la série de recensements de 2020, les pays s'efforçant d'améliorer le taux de réponse global ainsi que la qualité des données et la rapidité de leur production. On comptait, parmi les technologies utilisées, des appareils portables (tablettes et smartphones) et Internet pour la collecte de données, avec des entretiens individuels assistés par ordinateur et des entretiens en ligne assistés par ordinateur, respectivement, utilisés comme moyens de collecte de données.

24. Les informations et les technologies géospatiales ont transformé la planification, la mise en œuvre et la diffusion des données de recensement. Le géoréférencement des données de recensement a permis d'améliorer l'utilité des données de recensement dans la prise de décision et la diffusion de données de recensement géocodées, y compris les résultats de recensement fondés sur des grilles, qui facilitent les comparaisons à l'échelle mondiale. Dans les régions d'un pays où le recensement n'est pas possible, les images satellitaires combinées aux sources de données existantes ont permis d'estimer la répartition de la population dans les régions en question. Les informations géospatiales ont permis d'améliorer l'efficacité des opérations de recensement, et ont été précieuses pour gérer la logistique, suivre les opérations de recensement en temps réel, optimiser la charge de travail et les itinéraires des agents recenseurs, ainsi que pour analyser les données issues des recensements.

25. On a également observé une augmentation de la diffusion des résultats des recensements sur Internet. Les bases de données interactives sur Internet, associées aux systèmes d'information géographique, ont amélioré l'affichage et la visualisation, et donc l'utilisation, des données issues des recensements. Les pays ont indiqué que



la mise en œuvre des nouvelles technologies était l'un des aspects les plus réussis des recensements effectués dans le cadre de la série de 2020.

26. Comme indiqué plus haut, la pandémie de COVID-19 a suscité un intérêt croissant pour l'utilisation de données administratives comme source alternative de production de statistiques de recensement ou dans le but de valider les informations recueillies au cours du recensement. Le Département a reçu des questions concernant l'utilisation des registres statistiques, qui pourraient servir de base pour la production de statistiques portant sur de petites zones lors de la série de recensements de 2030.

27. En réponse, le Département a commencé à préparer un manuel sur l'utilisation des registres administratifs pour les recensements de la population et des logements<sup>13</sup>. Une première version a été examinée par un groupe d'experts qui s'est réuni du 15 au 17 décembre 2021. La publication révisée et finalisée a été présentée à la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session, en 2022, en tant que document de référence. Le manuel vient compléter les lignes directrices élaborées par la Conférence des statisticiens européens et s'en inspire<sup>14</sup>.

28. Il convient de noter qu'une transition directe d'un recensement traditionnel à un recensement entièrement fondé sur des registres est très difficile et, pour la plupart des pays, irréaliste. Une telle transition doit être planifiée progressivement, selon une approche par étapes. Il est impossible de définir pour elle un schéma idéal ou une durée idéale, et chaque pays doit donc planifier ce processus sur la base de son évaluation initiale de la disponibilité et de la qualité des registres administratifs ainsi que de son évaluation des conditions préalables (appui politique, cadre juridique, participation des utilisateurs, coopération avec les détenteurs de registres, environnement institutionnel favorable et capacités) qui doivent être remplies avant de changer de méthode de recensement.

29. Les données administratives, même si elles ne sont pas universelles mais de relativement bonne qualité pour certaines variables du recensement, peuvent être considérées comme une source alternative pour améliorer la couverture du recensement et pourraient constituer une source d'informations en l'absence de réponse. Elles peuvent également être utilisées pour ajuster le décompte de la population si des ménages n'ont pas répondu et pour vérifier la qualité de la couverture du recensement. Les dossiers administratifs peuvent être utilisés pour contrôler la qualité des données et vérifier plus avant la cohérence des données collectées sur le terrain, ainsi que pour combler les lacunes des données de recensement existantes.

30. Il est probable que l'on observe, dans le cadre de la série de recensements de 2030, des changements significatifs dans la manière dont les recensements sont menés. Les technologies et les méthodes de recensement sont susceptibles d'évoluer rapidement vers des recensements numériques (sans papier) effectués à l'aide de sources de données et de modes de collecte multiples. L'investissement dans la technologie et l'innovation aux fins des méthodes de collecte des données de recensement et l'utilisation de nouvelles sources de données seront essentiels pour rentabiliser les opérations de recensement. Les pays devront tenir compte de

---

<sup>13</sup> *Handbook on Register-based Population and Housing Censuses* (New York, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/publication/handbook-registers-phc.pdf>.

<sup>14</sup> Voir *Guidelines on the Use of Registers and Administrative Data for Population and Housing Censuses* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.II.E.4). Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/DAM/stats/publications/2018/ECECESSTAT20184.pdf> ; *Guidelines for Assessing the Quality of Administrative Sources in Censuses* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.21.II.E.13). Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/publications/pub/360852>.

nombreux facteurs et choisir les méthodes et les technologies les plus adaptées à leur situation particulière et à leurs besoins en matière de données. Ce qui est approprié pour un pays peut ne pas l'être pour un autre. Pour que le recensement soit une réussite, un équilibre devra être trouvé entre les considérations relatives aux ressources allouées, au financement mobilisé et à la qualité des données et les facteurs de participation de la population et les préoccupations en matière de respect de la vie privée. Il faut partager les meilleures pratiques et les enseignements et favoriser les échanges ouverts d'informations à mesure qu'approche la série de recensements de 2030.

31. Les innovations réalisées pendant la pandémie pourraient bien permettre à certains pays de continuer à innover en vue de la série de 2030. Il convient d'encourager les pays à tester diverses méthodes de collecte de données, en particulier les méthodes d'autodénombrement en ligne, et à les utiliser davantage, et à étudier une possible utilisation de sources de données administratives et d'autres sources de données alternatives. Les partenaires de développement devraient soutenir l'innovation au niveau national. L'intégration des données et l'utilisation des technologies géospatiales sont encore des domaines à développer dans plusieurs pays. Il faut encourager les pays à mener des études sur les méthodes de collecte de données adaptées pour les différents groupes de population, ainsi que sur les concepts et définitions des thèmes de recensement qui ont été jugés difficiles et sur les mesures et processus permettant d'assurer la qualité.

#### **D. Activités que le Département a menées pour appuyer le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020**

32. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 repose sur le principe que les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données nécessaires à la planification efficace du développement et à la prise de décisions objectives, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'amener chaque État Membre à effectuer au moins un recensement de la population et des logements entre 2015 et 2024 ou à produire d'autres statistiques de recensement portant sur de petites zones, et à diffuser les statistiques en résultant de manière aussi exhaustive et globale que possible.

33. Par l'intermédiaire de sa Division de statistique, le Département a organisé en 2023 des activités<sup>15</sup> visant à renforcer les capacités des pays en matière de recensement et à promouvoir l'application des recommandations de la Commission de statistique par l'organisation d'ateliers régionaux. Du 12 au 15 mai 2023, il a coorganisé à Ankara un atelier régional de formation sur la transition vers des approches fondées sur les registres pour les recensements de la population et des logements à l'intention des pays membres de l'Organisation de coopération économique (Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Türkiye) ainsi que du Bélarus, de la Géorgie, de

<sup>15</sup> Le détail des activités menées par la Division de statistique pour renforcer la capacité des pays à effectuer des recensements et aider les pays à appliquer les normes et recommandations internationales pour les recensements de la population et des logements, y compris des informations sur les calendriers et programmes ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants, sera régulièrement mis en ligne sur le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 (<https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/index.cshml>).

la Mongolie et de la République de Moldova. L'atelier régional de formation<sup>16</sup> a été organisé en collaboration avec les divisions de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique pour l'Europe, le FNUAP, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et l'Institut turc de statistique.

34. L'atelier de formation avait pour base le manuel sur les recensements de la population et des logements fondés sur des registres (« Handbook on Registers-based Population and Housing Censuses »), rédigé par la Division, et les publications méthodologiques<sup>17</sup> de la Conférence des statisticiens européens. Il a renforcé la capacité technique des participants sur les différents aspects de l'utilisation des données administratives à des fins de recensement et les a sensibilisés aux précautions à prendre pour opérer une transition en douceur vers des approches fondées sur les registres. Les présentations et les débats sur les réalisations, ainsi qu'un voyage d'étude à l'Institut turc de statistique, ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances des aspects pratiques de la question. L'atelier de formation a facilité le partage des expériences nationales et des meilleures pratiques par les pays participants et a encouragé l'élaboration d'un scénario pour la transition de chaque pays vers l'utilisation accrue de données administratives pour les recensements. Chaque équipe de pays a dressé une liste de mesures pouvant être considérées par leur organisme national de statistique comme une base pour mettre au point une feuille de route pour leur transition vers l'utilisation de sources de données administratives.

35. Au cours de la période considérée, une manifestation parallèle a été organisée le 2 mars 2023, en marge de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique, sur le thème « Vers des recensements numériques de la population et des logements en Afrique ». Elle visait à partager une vue d'ensemble du passage aux recensements numériques et à souligner le travail de la Commission économique pour l'Afrique et de ses partenaires dans la diffusion des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de la série de recensements de 2020 en Afrique<sup>18</sup>. Les récentes avancées technologiques ont offert aux organismes nationaux de statistique de nombreuses possibilités de moderniser leurs opérations de recensement, notamment en ce qui concerne l'élaboration de cartes numériques, la saisie électronique des données de recensement pendant l'entretien, la validation en temps réel et la diffusion des résultats du recensement de manière interactive. Dans le contexte de la réalisation de recensements numériques par plus de 20 pays de la région africaine lors de la série de recensements de 2020, la manifestation a fourni une plateforme pour le partage des expériences, des défis, des enseignements tirés et des bonnes pratiques de la Sierra Leone et de la République-Unie de Tanzanie, en vue d'informer d'autres pays sur la planification de leurs recensements numériques. Elle visait à stimuler le débat sur la meilleure façon de partager les expériences et les bonnes pratiques et d'améliorer la collaboration Sud-Sud afin d'aider les pays à passer aux recensements numériques.

36. Le Département a, conjointement avec le FNUAP, organisé une session axée sur les recensements de la population et des logements à l'occasion du Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui s'est tenu à Hangzhou (Chine), en 2023. Intitulée « Un nouvel avenir pour les recensements de la population et des

<sup>16</sup> Le rapport issu de l'atelier est disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/events/2023/regional-training-workshop-transition-register-based-approaches-population-and-housing](http://www.unescap.org/events/2023/regional-training-workshop-transition-register-based-approaches-population-and-housing).

<sup>17</sup> Voir *Guidelines on the Use of Registers and Administrative Data for Population and Housing Censuses* et *Guidelines for Assessing the Quality of Administrative Sources in Censuses*.

<sup>18</sup> Des informations sur la manifestation parallèle sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/events-details/un54sc-02032023-M-moving-towards-digital-population/>.

logements ? Perspectives pour la série de recensements de 2030 et au-delà », la session<sup>19</sup> a été organisée le 25 avril dans le cadre du domaine thématique « Innovation et partenariats pour des données plus inclusives et de meilleure qualité ». Ses participants ont traité des perspectives des recensements de la population et des logements pour la série de recensements de 2030 et au-delà. De nombreux pays ont adopté des approches alternatives (y compris les recensements fondés sur les registres et l'autodénombrement) ou envisagent de le faire pour générer des données démographiques. Cette transition peut être accélérée par les contraintes induites par la pandémie de COVID-19 pour minimiser l'interaction en face-à-face avec les personnes interrogées. Si l'ancienne notion de recensement universel de la population peut sembler anachronique à l'ère de la numérisation, de l'intelligence artificielle et des données générées par les citoyens, la plupart des pays, y compris certains des plus riches et dotés des structures de gouvernance les plus solides, ont conservé leur façon de mener les recensements et continuent d'investir dans sa modernisation. La session a permis aux organismes nationaux et internationaux de statistique de partager leurs expériences vis-à-vis de la série de recensements actuelle et leurs plans de transition vers de nouvelles méthodes de recensement, en soulignant les opportunités clés pour tirer parti de l'innovation afin de produire des données démographiques pertinentes et rentables et de répondre aux besoins émergents de la communauté des utilisateurs.

37. Le Département a fourni un appui technique direct au Bureau de statistique des Maldives, à sa demande, dans le cadre du recensement de la population et des logements de 2022 aux Maldives. Au cours de la période allant de février à avril 2023, le Département a aidé les Maldives à remédier au sous-dénombrement de leur population, qui était dû au fait qu'un nombre important de structures et de logements n'avaient pas ouvert leur porte pendant les opérations de recensement menées sur le terrain. Grâce à des réunions virtuelles hebdomadaires avec des experts en recensement, la Division a aidé les Maldives à entreprendre des activités d'évaluation de la qualité. Le pays n'ayant pas réalisé d'enquête post-recensement, des sources de données administratives ont été utilisées pour estimer les erreurs de couverture. Sur la base des résultats de cette activité, la population maldivienne et la population étrangère ont été estimées pour le jour de référence du recensement, en utilisant les registres des naissances et des décès ainsi que les registres des Maldivien(ne)s, des Maldivien(ne)s vivant à l'étranger et des travailleurs étrangers. Les procédures d'évaluation de la qualité utilisées reposent principalement sur des méthodes démographiques et des comparaisons des résultats du recensement de 2022 avec les estimations de la population ainsi qu'avec les résultats des recensements précédents. L'appui technique s'est poursuivi jusqu'à la publication des résultats préliminaires du recensement.

38. En collaboration avec le FNUAP, le United States Bureau of the Census et la Banque mondiale, le Département a continué d'assurer la coordination des activités liées au recensement de la population et des logements par l'intermédiaire du Comité international de coordination des recensements, qui se réunit une fois tous les deux mois.

### **III. Préparation de la série de recensements de la population et des logements de 2030**

39. La série de recensements de 2020 s'achevant en décembre 2024, le Département s'apprête à préparer la série de 2030. À cette fin, la Division a entamé le travail de

<sup>19</sup> Des informations sur la session sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/undataforum/programme/>.

révision de la version actuelle des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, la principale publication méthodologique de référence fournissant des conseils aux autorités statistiques nationales pour la planification, l'organisation, la réalisation et l'utilisation des recensements de la population et des logements. La version actuelle de la publication sera revue en profondeur et mise en conformité avec les bonnes pratiques et les approches contemporaines de la conduite des recensements.

40. Dans le cadre de la préparation de la série de 2030, un certain nombre de questions liées à la méthodologie devront être abordées. Il est notamment essentiel de fournir des orientations aux pays qui prévoient de passer de la méthode traditionnelle de recensement à d'autres méthodes impliquant l'utilisation de sources de données administratives. Il serait essentiel d'aborder l'importance de l'intégration des informations géospatiales dans les données de recensement et de promouvoir la diffusion des données de recensement géocodées, y compris les résultats des recensements fondés sur des grilles. En termes de ventilation, de diffusion et d'utilisation des données de recensement, notamment pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le respect d'autres engagements internationaux et régionaux, il serait important de prendre en compte les Principes fondamentaux de la statistique officielle afin de fournir des directives sans ambiguïté concernant la confidentialité et le respect de la vie privée. En outre, des directives pratiques sur la manière de fixer et de contrôler les objectifs de qualité à des moments spécifiques du processus de recensement sont nécessaires.

41. Les travaux de révision des *Principes et recommandations* pour la série de 2030 sont supervisés par un groupe d'experts qui a été créé à cet effet. Le groupe d'experts est composé d'experts en recensement provenant des organismes nationaux de statistique de toutes les régions du monde, d'organisations régionales, d'organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui aident les pays à planifier et à effectuer des recensements ou qui élaborent des recommandations internationales sur les sujets concernés lors des recensements. Les travaux de révision des *Principes et recommandations* sont coordonnés par la Division, qui assure également le secrétariat du processus de révision.

42. À sa première réunion<sup>20</sup> (virtuelle) du 23 au 25 mai 2023, le groupe d'experts a mis en place sept équipes spéciales chargées de réviser les différents éléments de la publication. Chaque équipe spéciale était associée à l'un des sept thèmes que le groupe d'experts a considérés comme essentiels dans le cadre de la révision : la planification, l'organisation et la gestion du recensement ; les méthodes de recensement et l'utilisation de données administratives ; les informations géospatiales dans les opérations de recensement ; l'assurance qualité, les indicateurs de qualité et l'évaluation de la qualité ; la collecte et le traitement des données ; la communication, la diffusion et l'utilisation ; les thèmes recommandés concernant les caractéristiques de la population et des logements. Les équipes spéciales examinent actuellement certaines parties du texte des *Principes et recommandations* et y apportent des modifications et des mises à jour sur la base des débats tenus. Les révisions proposées par les équipes spéciales doivent être examinées par le groupe d'experts à sa deuxième réunion, qui se tiendra du 13 au 15 décembre 2023. La prochaine révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* sera soumise à l'approbation de la Commission de statistique à sa cinquante-sixième session en 2025.

<sup>20</sup> Des informations sur la réunion du groupe d'experts et ses résultats sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2023/egm-20230523/>.

43. Le rapport final sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 sera soumis par le Secrétaire général à la Commission de statistique à sa cinquante-sixième session en 2025. Il présentera les résultats du suivi des recensements à la fin de la série de 2020 en 2024. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2030 sera lancé à l'occasion de la cinquante-sixième session de la Commission en 2025.

#### **IV. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre**

44. La Commission est invitée :

a) À prendre note de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les recensements, en raison de laquelle des recensements ont été reportés et il a été difficile d'assurer la qualité de la planification des recensements, des opérations de recensement et des statistiques en résultant ;

b) À exhorter les États Membres à mettre en œuvre le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites zones et analogues à celles obtenues au moyen des recensements, dès que les circonstances le permettront, et à continuer de mobiliser des ressources financières et humaines à cette fin ;

c) À exhorter les États Membres à évaluer la qualité de leurs recensements, y compris ceux effectués pendant et après la pandémie, en termes de couverture et de comparabilité d'une période à l'autre, en tenant compte des implications des changements de méthodes, de procédures et de technologies survenus à la suite de la pandémie ;

d) À demander à la Division de statistique de continuer : i) à suivre la mise en œuvre du Programme, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19, et à tirer les enseignements de la conduite de recensements pendant la pandémie ; ii) à élaborer des directives méthodologiques pour aider les pays à planifier et à effectuer des recensements de la population et des logements dans le cadre de la série de 2030 ;

e) À reconnaître les préparatifs de la série de recensements de 2030 et les travaux du groupe d'experts internationaux en vue de la quatrième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* ;

f) À proposer une résolution à la cinquante-sixième session de la Commission, en 2025, pour donner le coup d'envoi du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2030, qui couvrira la période 2025-2034.